

Catégorisations de vos eaux usées

Les eaux usées non domestiques sont tous les rejets correspondant à une utilisation d'eau non liée à l'usage particulier : eaux industrielles mais aussi rejets des artisans, commerçants, professions libérales, administrations.

Elles sont scindées en :

- Eaux usées assimilables à un usage domestique : nécessitent une simple déclaration d'activité puis de transmettre les justificatifs annuels d'entretiens et/ou les bordereaux de suivi de déchets (activités de restauration, métiers de bouche, nettoyage à sec, coiffeurs...).
- Eaux usées non domestiques strictes (contenant des produits ayant un impact sur le milieu naturel) : nécessitent une autorisation préalable de déversement (blanchisseries, garages, stations-services, laboratoires d'analyses médicales...)

Les autorisations particulières fixent les caractéristiques que doivent présenter ces eaux pour pouvoir être admises dans le réseau (notamment les concentrations limitent en matières polluantes et toxiques). Quelle que soit la catégorie des eaux, le rejet de produits dangereux est interdit (hydrocarbures, produits corrosifs, produits chimiques...)

Pour aller plus loin : [l'assainissement collectif](#) ou [non collectif](#) ou contacter le service de de l'assainissement au 05 45 61 88 02